

Accusés d'avoir grugé des clients à hauteur de 14 millions de francs à Moanda Deux responsables de la société "Crédit-Sud Mutuel" écroués à Franceville

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

ALORS que la vaste escroquerie organisée par les promoteurs de la BR Sarl à Libreville, la capitale gabonaise, n'a pas encore connu son épilogue au niveau du palais de justice, voilà que d'autres personnes viennent de se faire gruger par une bande d'escrocs présumés à Moanda, le chef-lieu du département de la Lebombi-Leyou. En effet, sieurs Vann Mpou Moukassa, Gabonais de 31 ans, coiffeur-formateur, et Boniface Mintindema, Camerounais de 56 ans, enseignant en comptabilité, séjournent à la prison centrale de Franceville depuis le lundi 28 décembre

2015. Ils sont poursuivis pour escroquerie et abus de confiance. Plus précisément, pour des malversations, estimées à 14 millions de francs, via "Crédit-Sud Mutuel", le pseudo-établissement de micro-finance qu'ils ont mis en place. Le fondateur et directeur général de cette organisation, Alexis Ngoma, Congolais de RDC, est actuellement en fuite hors du Gabon. Tout part de la plainte enregistrée sous le numéro 429/COMPOL/MDA, déposée auprès du commissariat de Moanda, le dimanche 20 décembre 2015, par le collectif des victimes des promoteurs de l'établissement de micro-finance. Après être entrés en possession du récépissé de dépôt créant



Photo : DR

Vann Mpou Moukassa... Photo de droite : ...et Boniface Mintindema méditent en prison sur leur engagement auprès de Alexis Ngoma.

l'organisme financier et le procès-verbal de son assemblée générale, les fins limiers vont procéder à l'arrestation des mis en cause. Seulement voilà: Malgré les preuves réunies contre eux, les intéressés



Photo : Valéry AKOUR

nient en bloc les faits d'escroquerie et d'abus de confiance qui leur sont imputés. Ils reconnaissent, plutôt, « avoir reçu les versements des victimes, dans le cadre d'une épargne dans leur banque, pour un mon-

tant d'environ 14 millions de francs. Une manne qu'ils disent avoir utilisée, en faisant des prêts à titre personnel en interne au sein de la société, avec l'aval du directeur en cavale », relève une source autorisée. Visiblement sur la défensive lors de l'audition au poste de police, Vann Mpou Moukassa soutient « avoir été trompé par un groupe de Congolais et autres Camerounais, qui se présentaient chez lui en tant que représentants de la société française Crédit-Sud, dans l'objectif de bénéficiaire de ses locaux ». Et pour le mettre en confiance, ces promoteurs auraient confié au coiffeur le rôle de chargé des relations avec la clientèle. Un poste que Mpou Moukassa occupait jusqu'à son

arrestation. A son corps défendant, Boniface Mintindema, de son côté, reconnaît être effectivement le comptable de l'établissement financier. Lorsqu'il constate la gestion scabreuse des dépôts des épargnants et, donc, l'effondrement progressif de la société, il parvient à mettre de côté la somme d'un million de francs. Une manne qu'il aurait réinvestie dans son lycée privé à Moanda. C'est depuis la République démocratique du Congo qu'Alexis Ngoma, le fondateur de cette entreprise, aurait coordonné toutes les actions liées à cette escroquerie présumée. Jusqu'à ce jour, aucun mandat d'arrêt international n'a été décerné contre lui. Affaire à suivre.

Coups et blessures volontaires

Elvine Ndong en prend pour 72 points de suture

COE
Libreville/Gabon

ACCUSÉ d'avoir agressé Elvine Maroi Meola Ndong, un compatriote de 22 ans, sans emploi et domicilié à la Sni-Owendo, à l'aide d'une bouteille cassée, au point de le blesser grièvement à la joue gauche, L.T., Gabonais de 15 ans, élève en 5e à Epi-Fopi, domicilié à la Sni-Owendo a été interpellé le jeudi 7 janvier dernier, à son domicile, vers 6 heures, par la Police d'investiga-

tions judiciaires (Pij). L.T. raconte qu'après une virée nocturne, le 31 décembre dernier, en compagnie d'Elvine et d'autres amis du quartier, ils décident le lendemain de se rendre chez Karl, leur ami, pour se reposer. Ne tenant plus sur ses jambes, Elvine va se faire une place à la terrasse de l'habitation de Karl et se couche. Lorsqu'il se réveille, il constate qu'il n'a plus ses chaussures. Il pense à une plaisanterie de la part de ses amis, qu'il ne peut digérer. Il leur demande de lui restituer ses

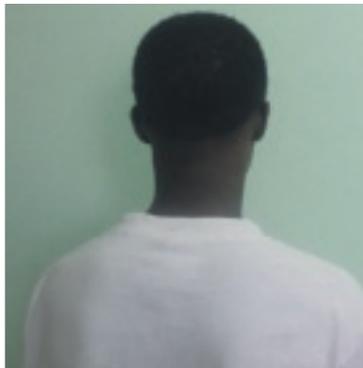


Photo : COE

L.T., dans les locaux de la Pij, avant son déferrement devant le parquet.

chaussures. Mais sentant qu'il n'est pas pris au sérieux, Elvine se rend chez lui, non loin de là et revient avec un couteau pour intimider ses copains. Tentative réussie, puisque Karl dénonce L.T. Qui, apeuré, se saisit d'une bouteille, la casse, avant d'aller chercher la paire de chaussures qu'il a pris le soin de ranger dans un coin de la maison, pour la remettre à son propriétaire. Très furieux, Elvine comprend qu'il a été l'objet de moquerie pendant son sommeil. Il donne alors une gifle à L.T.

Celui-ci réagit en lui lacérant la joue gauche, avant de prendre la clé des champs. Les dégâts causés par l'arme blanche sont considérables, puisque la plaie est ouverte jusqu'à la poitrine. Elvine est immédiatement transféré dans une clinique du Pont Nomba pour des soins et reçoit 72 points de suture, ainsi que 20 jours d'incapacité temporaire. Présenté hier devant le parquet de Libreville, qui l'a ensuite confié au juge des mineurs, L.T. a bénéficié d'une liberté provisoire.

Lutte contre le braconnage à Makokou

Le chef de village Ipassendje " mouillé " dans un trafic d'ivoire

AEE
Libreville/Gabon

LES écogardes de l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) postés au parc Mwagna, près du village Gété, à 30 km de Makokou, sur la route d'Okondja, dans leurs missions de routine, ont interpellé, le 6 janvier dernier,

deux chasseurs : Eugène Bézékalik et Lucien Mboye, tous deux Gabonais. En leur possession, six pointes d'ivoire de 22 kg et trois fusils de chasse dont deux de type calibre 12 et une carabine 428, ainsi que deux cartouches-balle à hélice. Ces braconniers ont affirmé qu'ils travaillent pour le chef de village Ipassendje, Louis-Marie Makana.

En effet, selon les révélations faites par ces derniers aux agents de la Direction générale des recherches (DGR) de Makokou, où ils ont été conduits après leur interpellation par l'ANPN, le chef de vil-

Le chef de village d'Ipassendjé (c), avec les deux présumés trafiquants.



Photo : AEE

lage serait le propriétaire des armes susmentionnées. C'est lui qui les leur aurait fournies avec des munitions pour, précisément, procéder à la chasse des éléphants dont ils devaient extraire les pointes d'ivoire et les lui remettre, en échange de quelques liasses d'argent. Mandat a donc été donné aux agents de la gendarmerie d'interpellier Louis-

Marie Makana. Interrogé, l'auxiliaire de l'Etat aurait reconnu les faits. Il comptait livrer les ivoires à un certain Bouba, un ressortissant burkinabè qui, lui, était chargé de les acheminer sur Libreville. Les trois présumés trafiquants ont été placés sous mandat de dépôt à la prison centrale de Makokou, en attendant leur jugement.

En route pour Lambaréné où il voulait liquider un véhicule volé

Memiaghe stoppé à la brigade routière de Kango

SCOM
Libreville/Gabon

AU moment de passer à la seconde phase du plan, consistant à écouler une voiture volée, un Toyota Land-Cruiser court châssis, immatriculé 5765 G1L, Yves Memiaghe, Gabonais de 38 ans, mécanicien domicilié à Sotega, a été mis aux arrêts

par les éléments de la brigade de gendarmerie routière de Kango. Présenté devant le procureur de la République de Libreville, le lundi 11 janvier dernier, le mis en cause a écopé d'un mandat de dépôt à la maison d'arrêt. T. A., 56 ans, le serrurier de nationalité togolaise, qui lui aurait produit la clé passepartout lui permettant d'opérer a, quant à lui, été

mis hors de cause. D'après nos informateurs, après avoir dérobé l'automobile appartenant à un certain Yves Ghislain Nguema Obiang, grâce à sa clé passepartout, Yves Memiaghe prend la direction de Lamba-

Yves Memiaghe n'avait besoin que de 200.000 francs cfa pour liquider un véhicule appartenant à autrui.



Photo : VAO

rené. En effet, dans le chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué, il a rendez-vous avec le commanditaire du vol. La vente de l'automobile subtilisée a préalablement été conclue. Somme proposée: 200 000 francs ! Mais dans la nuit du samedi 2 au dimanche 3 janvier, vers 2 heures, le présumé voleur est intercepté par les agents en faction au péage de la brigade routière du chef-lieu du

Komo-Kango. A la faveur de l'audition organisée dans les locaux de cette unité de gendarmerie, le mis en cause mentionne, curieusement, le nom de T. A., sans apporter la moindre preuve du rôle joué par ce dernier dans la transaction qu'il s'appropriait à opérer avec le supposé commanditaire. C'est donc tout seul que sieur Memiaghe s'est fait coffrer à Gros-Bouquet.